



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 21 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	16
DATE DE CONVOCAION	
14 octobre 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
2 5 OCT. 2021	
Codification : 3.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 2 5 OCT. 2021 et publication du 2 5 OCT. 2021 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-et-un, le **vingt-et-un octobre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le quatorze octobre deux mille vingt-et-un** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS (arrive à 21h23), Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE (arrive à 20h25), Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrive à 21h23), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH

Absente avec excuse : Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Didier DUPIN

OBJET : 2021-065 : convention de mise à disposition de la salle des sports au Comité Loire Basket

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de la salle des sports au Comité Loire Basket, pour une formation de basket auprès des U11 et U12, qui se déroulera du 25 au 29 octobre et les 2 et 3 novembre 2021, pendant les vacances scolaires.

Il est proposé de déroger à la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2015 qui fixe les tarifs et donc de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211021-2021-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021

Publication : 25/10/2021

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de la salle des sports entre la commune et le Comité Loire Basket pour la formation de basket auprès des U11 et U12, qui se déroulera du 25 au 29 octobre et les 2 et 3 novembre 2021, pendant les vacances scolaires.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents et actes afférents.
- **De préciser** que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 25 octobre 2021

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211021-2021-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021

Publication : 25/10/2021